

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE DE
L'ORDRE NATIONAL

DECRET N° 76 - 39 du 16 Février 1976

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'ordre
National du Benin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

VU la proclamation du 26 Octobre 1972;
VU le Decret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement;
VU le Decret N° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du
Gouvernement et les textes modificatifs subséquents;
VU la Loi n° 65-29 du 14 AOUT 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21
Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'ordre National du
Dahomey;
VU le décret n° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier
de l'Ordre National du Dahomey;
VU le Decret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des membres du Conseil
de l'Ordre National du Dahomey;
SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et
après avis conforme du Conseil de l'Ordre National,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er .- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans
l'Ordre National pour prendre rang du 31 Janvier 1976:

AU GRADE DE COMMANDEUR

Mr D A G O G O Dayé Obungé

Ambassadeur de la République Fédérale
du Nigéria en République Populaire du Bénin.

ARTICLE 2.- Le Présent Décret sera publié au journal Officiel de la Républi-
que Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 16 FEVRIER 1976

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de L'ONB

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 8 SGG 4 CS 6 CNR 2
IAA-DCCT-IGF 3 JORD I MINISTRES 16
INTERESSE I CAB-MIL I GRANDE CHANCELLERIE
P5